CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLLET 2009

L'an deux mil neuf, le vingt trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, VASSEUR Karine, AVALLET Michèle, DELAY Jean-Louis, SANTONAX Martial, LANTHEAUME Christiane, POURCHERE Jean-Daniel, PEDEUX Françoise, GAS Marcel.

Absent et excusés : HUREL Noël, Jean Paul ANDRE, CARRION Adèle,

Secrétaire de séance : GAS Marcel

Date de convocation : le 23 juillet 2009

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont bien eu connaissance du compte rendu du précédent conseil en date du 23 juin 2009 et il n'est formulé aucune remarque.

Délibération Demande subvention escalier école primaire

Madame le Maire rappelle que, suite au dernier conseil municipal, nous devions avoir un nouvel entretien avec les entreprises pour refaire les devis.

Maçonnerie	Eymonot max	6 752 €
	Normand	5 519.66 €
Serrurerie	HSMN	3 289 €
	Trillat	2 576 €

Les travaux seront prévus pendant les vacances de la Toussaint car nous ne pouvons pas les commencer avant l'accord de subvention, et la conférence territoriale aura lieu courant septembre.

Délibération demande subvention abri bus

Le Conseil municipal avait étudié le projet d'installation d'un abri bus dans le village pour un montant de 3209.40 € et deux au rond –point pour un montant de 2604 HT /L'unité.

Madame le maire propose de faire une demande de subvention au Conseil Général. Celui-ci subventionne à 50% du montant des travaux (H.T.) avec un plafond de l'aide 3000 € par équipement.

L'ensemble des conseillers est unanime pour déposer une demande subvention.

Délibération pour l'emploi du personnel de garderie

Il est nécessaire de créer un poste à temps partiel :

- pour une mise en conformité avec la législation en vigueur (1 personne pour 15 enfants) pour l'encadrement après la cantine de 12 h 30 à 13 h 30,
- pour ouvrir la garderie le matin 7 h 30 à 8 h 30 et le soir de 16 h 30 à 18 h 30 car nous perdons des élèves à l'école. Les parents travaillant souvent tous les deux, ils inscrivent leur enfant dans les autres écoles du canton.

Avant de prendre la décision, Madame le maire donne lecture à l'assemblée de la demande de mise en disponibilité de Christine Courtalhac à compter du lundi 2 novembre 2009 pour 1 an pour créer une activité individuelle intitulé « Etudes et conseils astrologiques ».

Cette disponibilité ne peut excéder une année renouvelable 1 fois pour 1 durée égale.

Madame le maire et les adjoints se sont réunis et proposent :

- La création d'un poste qui comprend la garderie et l'agence postale.
- La création d'un poste pour la garderie et l'embauche temporaire d'une autre personne pour assurer le remplacement de l'agence postale.

Madame le maire demande au conseil municipal de se positionner pour l'embauche d'une personne ou de deux.

Après un tour de table, 9 conseillers sur 11 demandent la création d'un poste sous réserve de trouver des postulants.

Une réunion aura lieu le mercredi 5 août à 10 heures : Maurice Faure, Françoise Pedeux et Marcel Gas pour finaliser le contrat et le profil de poste.

Après, nous lancerons l'avis de recrutement par un post-contact envoyé à tous les habitants, au centre de gestion et à toutes les mairies du canton.

Nous prendrons la délibération avec tous les nouveaux éléments au prochain conseil de septembre 2009.

Commission environnement agriculture

La prochaine conférence aura lieu le 5 mars 2010 sur le thème les déchets.

Urbanisme

Daniel Danzo nous présente un seul dossier.

parcelles actuelles détenues.

PC Mr Bellier Combe Quartier : modification d'une pergola en véranda

Courriers

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée d'une correspondance de monsieur Jean-Marie PUPAT qui renouvelle son offre d'achat pour la parcelle de 8 a 20 . au quartier le Rey. Le conseil municipal donne son accord sous réserve de régularisation du classement des

Daniel Danzo a rencontré plusieurs fois cette personne et lui fera de part de notre décision. Jean daniel Pourchère se renseignera du prix. Affaire à suivre.

Questions diverses

Les travaux de l'appartement de Karine Petrequin sont prévus en août.

<u>Vogue</u> : Courrier adressé aux forains pour les prévenir que leur présence n'est pas souhaitée pour des raisons de sécurité. Ils contestent ce courrier et une rencontre aura lieu avec les conscrits, la mairie et les forains.

<u>Salle des fêtes</u>: depuis le 11 juillet, nous avons constaté que la salle des fêtes était ouverte tous les matins.

Le jeudi 16 juillet nous avons installé l'alarme et le soir même elle se déclenchait.

Quand madame le maire et Maurice Faure sont arrivés sur les lieux, tout le monde était parti.

Le mardi 21 juillet : lumière dans les WC. Madame le maire a trouvé la porte ouverte. Et 3 jeunes derrière la salle. ils ont certifiés que ce n'étaient pas eux qui urinaient contre le mur, qui jetaient les canettes par terre. Madame le maire leurs a demandé de rendre la clé et la mettre dans la boite aux lettres, ils ont certifié qu'ils n'avaient pas la clé.

Le samedi 25 juillet : location de la salle à des particuliers. Lors de l'état des lieux, il nous est rapporté que les jeunes ont demandé le code.

Madame le maire précise qu'une réunion aura lieu avec la gendarmerie, les parents et les jeunes concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée ce même 28 juillet 2009 à 23h25.